



Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE
(CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI N° 01/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique

Date de début : 04 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³)¹, très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040. La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars. Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA) est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux y compris sécuritaires majeurs. C'est pourquoi il est classé « projet à risque élevé » selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale. Huit (08) Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont pertinentes pour s'appliquer au projet afin de prévenir les risques et atténuer les impacts négatifs sur

l'environnement et la population qui pourraient découler de sa mise en œuvre. Il s'agit de la : NES n°1 « Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux » ; NES n° 2 « Emploi et conditions de travail »; NES n° 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution »; NES n° 4 « Santé et sécurité des populations »; NES n° 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation volontaire » ; NES n° 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques »; NES n° 8 « Patrimoine culturel» et NES n° 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

En conséquence, le Gouvernement Guinéen se doit de préparer les instruments environnementaux et sociaux suivants : (i) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; (ii) les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) ; (iii) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; ainsi que (iv) des études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) associés aux différentes infrastructures à construire et ou réhabiliter (barrages, station des traitement d'eau, réseaux de distribution, réservoirs, etc.).

Afin d'assurer un meilleur suivi de la gestion environnementale, sociale et sécuritaire des investissements projetés, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) spécialiste en sauvegarde environnementale pour le compte de l'Unité de Coordination du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du (de la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le/la Spécialiste en Sauvegarde Environnementale est responsable du respect de toutes les exigences des documents environnementaux et sociaux requis en vertu du Cadre Environnemental et Social (CES) et mentionnés dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), même lorsque la mise en œuvre de certaines mesures et actions spécifiques est effectuée par des acteurs directs ou indirects, des ministères, des agences et des parties prenantes du projet.

Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale aura pour mission l'intégration et la gestion des aspects environnementaux, sanitaires, et sécuritaires dans la planification et l'exécution des activités du projet. Il/elle apportera son appui/conseil aux équipes de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), dans toutes les activités de renforcement des capacités et celles nécessitant la prise en compte des aspects environnementaux, d'hygiène, de santé et de sécurité. Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale veillera à ce que les activités du Projet soient réalisées conformément aux mesures édictées dans les instruments E&S, au Plan d'engagement environnemental et social du projet et à la législation nationale.

Il/elle sera chargé des tâches suivantes :

- Conduire le processus de screening environnemental et social des sous projets, en liaison avec les représentants de l'AGEE, identifier les risques et impacts potentiels et préconiser des mesures d'atténuation ;
- Rédiger le rapport issu de la conduite du screening environnemental et social des sous-projets ;
- Élaborer les Termes de Référence (TDR) en vue de la conduite des évaluations environnementales et sociales pour les différents sous projets ;
- Organiser et participer au recrutement des consultants pour la réalisation des études générales et spécifiques de cadre, d'impact environnemental ainsi que les plans de gestion environnementale selon les normes de la Banque Mondiale, autres bailleurs co-financiers et de la Guinée ;
- Participer à la revue des instruments de sauvegarde environnementale préparés par les prestataires.
- Identifier les besoins, coordonner et superviser le renforcement des capacités des acteurs clés sur les mesures de suivi et de surveillance environnementale et sociale ainsi que la mise en œuvre des dispositions sécuritaires et sanitaires du PEES et des PGES ;

- Cordonner et participer aux activités de consultations publiques en matière environnementale et sociale pour la prise en compte effective des points de vue des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des différents sous-projets ;
- Appuyer les spécialistes de passation de marchés à s'assurer que les documents de passation de marchés, y compris les appels d'offres, incorporent entièrement les aspects environnementaux, ainsi que les mesures de suivi et d'atténuation des impacts telles que définies dans les études de conception, faisabilité et les clauses et prescriptions environnementales et sociales telles que détaillées dans les instruments de sauvegardes environnementales et sociales, les coûts et délais ;
- Veiller à la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, notamment les PGES, relatifs aux sous-projets pour s'assurer de leur conformité aux exigences nationales et aux directives de la Banque mondiale et autres bailleurs co-financiers ;
- Recueillir et analyser les commentaires et les plaintes des personnes/parties affectés par le projet sur les questions environnementales et recommander des actions pour résoudre lesdits problèmes ;
- Servir d'interlocuteur principal entre les parties affectées et la Coordination du Projet sur les questions d'impacts environnementaux ;
- Évaluer toutes les questions pertinentes, et si nécessaire, s'appuyer sur la politique et les meilleures pratiques en la matière pour envisager un plan de mesures correctives ;
- S'assurer de l'élaboration du PGES-Chantier, du Plan Assurance Environnement (PAE), du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS), du Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED), tout autre document spécifique de sauvegarde pertinent par les entreprises en charge des travaux et de son approbation par les Missions de Contrôle du projet, la Banque mondiale et autres bailleurs co-financiers ;
- S'assurer de la mise en œuvre effective du PGES et des séances d'information et de sensibilisation des populations par les entreprises ;
- Effectuer les missions de suivi sur le terrain pendant les travaux, pour s'assurer de la mise en œuvre effective des PGES-Chantiers, du PAE, du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS), du Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED), de tout autre document spécifique de sauvegarde pertinent par les entreprises des travaux ;
- Faire la revue qualité des rapports mensuels du suivi environnemental et social des missions de contrôle ;
- Analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale des activités de tous les sous-projets ;
- Évaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE), la conformité des activités avec le cadre de gestion environnemental et social (CGES) ainsi que tout autre instrument de sauvegarde élaboré pendant la mise en œuvre du projet ;
- S'assurer que chaque acteur de la chaîne de mise en œuvre des aspects de sauvegarde environnementale remplit convenablement ses missions conformément aux arrangements institutionnels contenus dans le PEES et aux tâches assignées aux agences d'exécution ;
- Faire valider les Évaluation d'Impact Environnemental et Social ainsi que tout autre études environnementales élaborées pour le projet, par l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE) et par la Banque mondiale et assister à leur publication au niveau national ;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en définissant les besoins en études, formation et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale ;
- Analyser les recommandations des agences d'exécution ou prestataires pour la réception finale des biens, des travaux ou des services et pour la cessation d'un contrat afin de s'assurer que tous les travaux sont menés à bien dans la totale conformité avec les règles de sauvegarde environnementales et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Participer à la réception provisoire des sous-projets et s'assurer que les replis de chantier respectent les normes environnementales nationales et en conformité avec les politiques de la Banque mondiale en la matière ;
- Participer aux revues environnementales et sociales trimestrielles du projet ;
- Élaborer les rapports trimestriels/annuels sur les aspects environnementaux et sociaux du projet ;

- Participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegardes environnementales et sociales) des aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du projet conduite par la Banque mondiale ;
- Veiller à la tenue effective des séances d'information, de formation préventive pour réduire les incidents, accidents de travail et maladies professionnelles par les entreprises des travaux ;
- Toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur allant dans le sens de l'amélioration du suivi du Projet et la réalisation des objectifs de la cellule de coordination du projet.

En termes de rapportage, le Spécialiste en sauvegardes environnementales produira un rapport trimestriel d'activités qui synthétisera les informations issues des rapports spécifiques d'exécution des missions de terrain relatifs à son domaine de compétence pour l'ensemble des activités du projet.

Quatre rapports trimestriels sont attendus, le dernier servant de rapport annuel synthétisant toutes les activités des trimestres passés, y compris celles du dernier trimestre. Il fournira des renseignements nécessaires sur les indicateurs mesurables du point de vue environnemental pour nourrir le rapport du Suivi-Évaluation du projet.

4. Évaluation annuelle et critères de performance :

Le Spécialiste en sauvegardes environnementales fera l'objet d'une évaluation annuelle et les critères de performance non limitatifs suivants pourraient être utilisés pour évaluer sa performance :

- Exécution des activités de sauvegardes environnementales du Projet aux meilleures conditions d'efficience, d'efficacité, de qualité et dans les délais prévus ;
- Qualité des plans de travail annuel et du budget ;
- Qualité et ponctualité des rapports produits ;
- Proactivité dans la détection de goulots d'étranglement de nature à entraver la bonne exécution du Projet et à trouver les mesures correctives nécessaires ;
- Qualité et rapidité dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et des décisions prises lors des réunions internes et externes avec les partenaires du Projet.

5. QUALIFICATIONS REQUISSES

- Qualifications et expériences requises

Pour mener à bien cette mission, le/la Spécialiste en sauvegardes environnementales du projet devra avoir les qualifications minimales ci-dessous. Il/elle sera sélectionné(e) sur une base concurrentielle et basé à Conakry avec des déplacements fréquents sur les sites du projet.

Le/La spécialiste à recruter doit :

- Avoir un diplôme d'étude supérieure de niveau Bac+5 ans au moins en gestion de l'environnement, Sciences de la Nature, sciences de l'environnement ou similaire (au moins le niveau Maîtrise II dans les domaines relatifs à l'environnement, est préférable). *Ces diplômes doivent être appuyés par des attestations dûment signées des structures habilitées et certifiées conformes aux originaux.*
- justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) dans la conduite d'études ou d'évaluations et/ou de gestion environnementale des projets/programmes de développement ;
- avoir occupé pendant au moins cinq (5) ans, un poste de spécialiste en sauvegarde environnementale sur au moins deux (02) projets de développement financé par les Partenaires Techniques et

- Financiers (Banque mondiale, Banque Européenne de développement, Agence Française de Développement, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, etc.);
- avoir réalisé en tant qu'expert en environnement, au moins sept (05) missions spécifiques de suivi ou de surveillance environnementale et sociale de projets ou programmes financés par la Banque mondiale ;
 - avoir conduit au moins sept (05) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales ou participé à la revue qualité des instruments E&S (CGES, EIES, NIES, audit HSE) de projets d'eau, d'assainissement ou d'infrastructures financés par la Banque mondiale ou d'autres partenaires techniques et financiers ;
 - avoir une bonne connaissance du cadre politique et juridique national de réalisation des évaluations environnementales en Guinée, et des législations du secteur de l'Eau et de l'Assainissement ;
 - avoir complété avec succès la formation en ligne sur le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale (fournir la preuve du certificat) et justifier d'une bonne connaissance des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projectsoperations/environmental-and-social-framework/brief/esf-training> ;
 - avoir une bonne connaissance des systèmes de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
 - avoir une formation complémentaire en Qualité/Hygiène-Santé-Sécurité-Environnement (QHSE/HSE).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadiopiegm@gmail.com et copie allarenydiallo@gmail.com

6. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version février 2025.

7. DUREE DE LA MISSION

Le contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement sous-réserve de performance pour la durée du projet.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmis par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **24 février 2026 à 16 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG)** ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali

BL

A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/(+224) 628 27 16 77
E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et
Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadiopiegm@gmail.com et
allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le 04 février 2026

Le Secrétaire Général



Bachir CAMARA

Guinée